

Image not found or type unknown



## A qui incombe l'entretien de la façade d'un local commercial loué

Par **bubastet**, le **04/12/2014** à **09:12**

Bonjour,

A qui, du propriétaire ou du locataire, incombe la réparation de la façade d'un local commercial (carrelage sur le mur entourant la porte du magasin et carrelage des marches)?

Je précise que dans le bail est noté dans le paragraphe Entretien et réparations :

Le bailleur aura à sa charge les réparations afférentes aux gros murs et aux murs de clôture et le preneur les autres réparations notamment les réfections des devantures, vitrine...

Merci pour votre réponse